

OFFRE D'EMPLOI

Chef(fe) de service – Aménagement du territoire

CE QUE LA VILLE T'OFFRE

- Un poste cadre permanent et stimulant, au cœur des enjeux stratégiques d'aménagement et de développement du territoire de la Ville.
- L'opportunité d'exercer un leadership mobilisateur, de conseiller l'organisation et de piloter des projets structurants qui façonnent durablement le milieu de vie des Roseméroises et des Rosemérois.

Horaire de travail

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et vendredi de 8 h à 12 h

CE QUI NOUS DISTINGUE

Des conditions de travail avantageuses pour concilier le travail et la vie personnelle :



Fonds de pension à prestations déterminées



Politique de télétravail pour plusieurs postes Administratifs



Programme d'assurances collectives payé par l'employeur



Un congé du temps des Fêtes payé en plus des vacances annuelles



Congés mobiles et maladies



Un horaire qui se termine le vendredi à midi !

NOS VALEURS

Cohérence | Ouverture | Solidarité | Engagement

NOTRE MISSION

Créer un milieu de vie qui répond aux besoins de **notre communauté** tout en maximisant l'attrait de notre territoire par **la qualité de son environnement**.

Vous carburez aux défis ? Contribuer à notre mission et à ses projets innovants vous allume ? Faites partie de notre équipe engagée à faire la différence auprès des citoyens et d'une communauté florissante !

ÉCHELLE SALARIALE

102 900\$ à 125 580\$

VOS PRINCIPAUX DÉFIS

UN RÔLE DE GESTION ET DE LEADERSHIP STRATÉGIQUE AU CŒUR DE L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE :

À titre de chef(fe) de service – Aménagement du territoire, vous dirigez les activités d'aménagement du territoire et de géomatique, élaborez le plan d'action du service, déterminez les priorités et l'utilisation des ressources et êtes imputable de l'atteinte des objectifs et des résultats. Vous prenez les décisions relevant de votre champ de responsabilité, conseillez la direction et les instances décisionnelles, supervisez un technicien en géomatique et assurez l'intégration des OGAT, du PMADR et du SAD à la vision urbanistique de la Ville, dans une perspective de développement durable, d'adaptation aux changements climatiques et de diversification de l'offre de logements.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Planifier, organiser, diriger et contrôler les activités du service d'aménagement du territoire; élaborer le plan d'action du service, déterminer les objectifs, les priorités, l'utilisation des ressources et les résultats attendus, et assurer leur atteinte.
- Élaborer les plans, politiques et programmes relevant de l'aménagement du territoire, du développement économique et de la promotion du territoire.
- Analyser les politiques, lois et règlements et émettre des recommandations dans son domaine d'expertise.
- Rédiger des règlements d'urbanisme et d'aménagement du territoire et/ou coordonner le travail des professionnels externes.
- Gérer les dossiers relatifs aux contraintes naturelles avec les organismes concernés (zones de glissement de terrain, zones inondables, etc.).
- Gérer, mobiliser et superviser directement le technicien en géomatique; répartir et contrôler son travail, établir ses objectifs, évaluer son rendement, soutenir son développement et assumer les responsabilités usuelles de gestion du personnel qui lui sont déléguées, incluant, au besoin, les interventions administratives ou disciplinaires conformément aux politiques de la Ville.
- Préparer les prévisions budgétaires et planifier, élaborer, administrer et contrôler le budget annuel du service conformément aux politiques de la Ville; approuver les dépenses relevant de son autorité et assurer le suivi budgétaire.
- Assurer le suivi des résultats, des indicateurs de performance et de la reddition de comptes.
- Prendre les décisions relevant de son champ de responsabilité et conseiller la direction et les instances décisionnelles; préparer et présenter les analyses, scénarios, rapports et recommandations nécessaires à la prise de décision sur des dossiers susceptibles d'avoir une incidence importante sur le développement du territoire, les citoyens, les coûts, les opérations ou l'image de la Ville.
- Assurer la conformité et la mise en œuvre des OGAT, du PMADR, du SAD, du plan d'urbanisme et des lois et règlements applicables; recommander les ajustements requis.
- Piloter l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des politiques, plans, programmes, outils de planification et règlements; coordonner les mandats internes et externes associés.
- Négocier et coordonner les échanges avec les promoteurs, professionnels, consultants et partenaires afin d'arrimer les projets aux orientations et exigences de la Ville.
- Coordonner les consultations publiques et les démarches de participation citoyenne et les animer au besoin.
- Superviser les activités de géomatique, la qualité des données géospatiales, les analyses spatiales et les outils cartographiques utilisés pour la planification et la prise de décision.
- Représenter la Ville auprès de la MRC, de la CMM, des ministères, organismes et partenaires et participer aux comités et tables techniques pertinents.
- Analyser et résoudre des problématiques souvent complexes et multidimensionnelles en matière d'aménagement du territoire, en conciliant les exigences réglementaires, les orientations gouvernementales et métropolitaines, les intérêts des citoyens, les contraintes environnementales et les objectifs de développement de la Ville; évaluer les risques, déterminer les solutions appropriées et piloter les dossiers complexes touchant notamment le logement, la densification, les contraintes naturelles, l'adaptation climatique, la mobilité et les milieux naturels.

QUALIFICATIONS NÉCESSAIRES

Formation : Détenir un baccalauréat en urbanisme, en aménagement du territoire ou dans une discipline connexe et être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec. Une formation complémentaire en gestion constitue un atout.

Expérience de travail : Minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente, dont au moins deux (2) années en gestion ou en supervision d'équipe. Une expérience en coordination de projets complexes, en milieu municipal et en gestion de personnel syndiqué constitue un atout important.

Connaissances : Très bonne connaissance de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la réglementation d'urbanisme, du fonctionnement municipal et des cadres OGAT, PMADR et SAD. Bonne compréhension des processus décisionnels et de consultation publique.

Compétences de gestion et comportementales

Leadership mobilisateur et collaboratif, vision stratégique, jugement et courage décisionnel, orientation résultats, développement des talents, planification, gestion des priorités et de projets, négociation, communication d'influence, amélioration continue, gestion du changement et orientation citoyenne.

Compétences spécifiques :

- Excellentes habiletés de communication, de rédaction et de présentation; bilinguisme (oral et écrit).
- Maîtrise de la suite Microsoft Office et des outils numériques de collaboration et de suivi de projets.
- Bonne compréhension des SIG et des données géospatiales comme outils d'aide à la décision; connaissance d'ArcGIS ou de QGIS, un atout.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae

DATE LIMITE : 25 octobre 2026 Service des ressources humaines :

rh@ville.rosemere.qc.ca

La Ville de Rosemère souscrit au programme d'égalité en emploi. Les membres des groupes visés sont invités à poser leur candidature. Nous remercions tous les postulants de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes qui seront convoquées à une entrevue.